



*Liberté • Égalité • Fraternité*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA MANCHE

# RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS



**AVRIL 2013**  
**NUMÉRO SPÉCIAL N° 19**



ISSN 0996 - 7494

Le contenu intégral des textes et/ou les documents et plans annexés  
peut être consulté auprès du service sous le timbre duquel la publication  
est réalisée et sur le site Internet de la préfecture :

<http://www.manche.gouv.fr>

Rubrique : Annonces et avis – Recueil des actes administratifs

S O M M A I R E

<b>SERVICE INTERMINISTERIEL DE DEFENSE ET DE PROTECTION CIVILE</b> .....	<b>2</b>
<i>Arrêté préfectoral n°13-20 du 27 mars 2013 relatif à la suppléance des présidents des commissions d'arrondissements</i> .....	<b>2</b>
<b>DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA COHESION SOCIALE</b> .....	<b>2</b>
<i>Arrêté n°BNMPS/2013/02 du 18 mars 2013 portant organisation d'un examen de brevet national de moniteur des premiers secours à CHERBOURG-OCTEVILLE</i> .....	<b>2</b>

---

**SERVICE INTERMINISTERIEL DE DEFENSE ET DE PROTECTION CIVILE**

---

**Arrêté préfectoral n°13-20 du 27 mars 2013 relatif à la suppléance des présidents des commissions d'arrondissements**

Art. 1 : Les commissions d'arrondissement pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public sont présidées par le sous-préfet.

En cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, la présidence est assurée par le secrétaire général de la sous-préfecture et, dans l'arrondissement chef-lieu (Saint-Lô), par le directeur de Cabinet ou, en cas d'empêchement par un membre du corps préfectoral ou par un des fonctionnaires du cadre national des préfetures désignés ci-après :

M. Jean Legallet, chef du service interministériel de défense et de protection civiles (SIDPC), fonctionnaire de catégorie A

Mme Sophie Vildey, service interministériel de défense et de protection civiles (SIDPC), fonctionnaire de catégorie B

Mme Christelle Breuil, service interministériel de défense et de protection civiles (SIDPC), fonctionnaire de catégorie B

Arrondissement d'Avranches

Mme Stéphane Laure, fonctionnaire de catégorie A

Mme Isabelle Altmayer, fonctionnaire de catégorie B

Arrondissement de Cherbourg

M. Francis Launay, fonctionnaire de catégorie A

M. Jean-Pierre Vasselín, fonctionnaire de catégorie A

Mme Lise Corvez, fonctionnaire de catégorie A

Arrondissement de Coutances

Mme Nadine Lecaplain, fonctionnaire de catégorie B

Art. 2 : Le présent arrêté abroge les arrêtés préfectoraux n°41-2001 du 28 août 2001, n°10-193 du 5 mars 2010, n°11-308 du 31 mai 2011, n°11-490 du 12 août 2011, n°11-613 du 19 octobre 2011, n°12-507 du 27 août 2012 et n°13-14 du 12 février 2013 susvisés sont abrogés.

Signé : le préfet : Adolphe COLRAT.



---

**DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA COHESION SOCIALE**

---

**Arrêté n°BNMPS/2013/02 du 18 mars 2013 portant organisation d'un examen de brevet national de moniteur des premiers secours à CHERBOURG-OCTEVILLE**

Art. 1 : Un examen de brevet national de moniteur des premiers secours sera organisé par la Compagnie des Marins Pompiers de Cherbourg le 19 avril 2013 à partir de 9 h. à la Compagnie des Marins Pompiers de Cherbourg.

Art. 2 : La présidence du jury d'examen sera assurée par M. Alain LEBLANC – SNSM (personnalité qualifiée au niveau départemental).

Les membres du jury désignés ci-après assisteront le président :

Docteur LETOURNEUR Franck – Centre médical de l'arrondissement maritime de la Manche et Mer du Nord Cherbourg-Octeville, M. BIHEL

Fabrice – instructeur, M. LEPINGARD Frédéric – instructeur,

M. THORAL Dominique - instructeur

Suppléant : M. GAVEAU Loïc – instructeur.

Art. 3 : En cas d'empêchement du médecin, il est possible de le remplacer par un autre médecin. Il en est de même pour un autre membre du jury.

Art. 4 : Les instructeurs, membres de jury, doivent être recyclés.

Signé : le directeur départemental de la cohésion sociale : Frédéric POISSON.

